

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

DE

Bierne

dossier n°DP 59082 26 00016

Date de dépôt : 15/06/2026

Demandeur : Monsieur Laurent VERSCHAVE

pour : Construction d'un garage

Adresse des travaux : 11 rue Léon Danchin
59380 BIERNE

Monsieur Laurent VERSCHAVE

11 rue Léon Danchin

59380 BIERNE

Le 29/09/2026

CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
délivré par le Maire

Le maire de la commune de **Bierne** certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Construction enregistrée sous le numéro **DP 59082 26 00016** pour le projet ci-dessus référencé tacite depuis le 26/09/2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.



Fait à BIERNE, le 29/09/2026
Le Maire,
Jean-Jacques VERHAEGHE

Observations :

Il est recommandé de prévoir une surélévation du premier niveau de plancher, soit en l'alignant sur le niveau des constructions anciennes, soit en le situant vis à vis de repères topographiques locaux (par exemple 50 cm au-dessus du terrain naturel et/ou 30 cm au-dessus du niveau de la ou des chaussées qui bordent le terrain)

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 01/09/2022, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».